



HLPF MINISTERIAL DECLARATION 2021

Explanation of Vote (after the Vote)

New York, le 15 juillet 2021

Déclaration de la Suisse

La Suisse salue l'engagement et les efforts de toutes les délégations en vue de parvenir à l'adoption de cette importante déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau 2021. Nous remercions en particulier les co-facilitateurs, les représentants permanents de la Finlande et de l'Iraq, ainsi que le Président de l'ECOSOC, S.E. Munir Akram, pour tous leurs efforts afin de parvenir à un consensus.

La déclaration ministérielle rend compte de l'avancement de la mise-en-œuvre de l'Agenda 2030, en particulier les progrès effectués et les défis restants, notamment en lien avec les ODD examinés cette année, et elle guidera nos efforts dans les mois à venir. Dans son ensemble, il s'agit d'un texte équilibré, basé sur un message fort, que la Suisse se réjouit de porter. La référence à l'importance des partenariats multipartites pour assurer une reprise inclusive et durable post-Covid-19 et l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 constitue un message fondamental pour la Suisse. Les communautés locales et régionales et les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la défense des personnes laissées pour compte et nous devons garantir leur participation égale et significative aux processus décisionnels à tous les niveaux.

La Suisse souhaite toutefois clarifier sa position sur certains aspects de la déclaration qui nous réunit aujourd'hui:

1) Concernant le para. 41: La Suisse soutient pleinement toutes les actions significatives permettant d'accélérer la mise en œuvre des ODD. Elle plaide aussi pour un accès équitable et abordable aux vaccins, aux thérapies et aux diagnostics et reconnaît les défis actuels. La Suisse comprend que la référence à "toutes les autres initiatives pertinentes" dans la deuxième phrase du para. 41, vise à soutenir toutes les initiatives qui peuvent apporter une contribution significative à l'accélération du développement et de la production de produits diagnostics, thérapeutiques et de vaccins Covid-19, ainsi qu'à leur accès équitable. La Suisse évalue soigneusement, au cas par cas, ces initiatives afin d'identifier celles qu'elle va soutenir et qui peuvent faire une différence significative.

2) Concernant le para. 44 : Nous soutenons fermement tous les travaux et efforts visant à augmenter et à renforcer les capacités des pays en voie de développement. Dans ce cadre, nous souhaitons noter que les travaux en vue de rechercher une solution consensuelle concernant la taxation de l'économie numérique sont actuellement en cours au sein du Cadre inclusif sur le BEPS avec une large participation des pays en voie de développement. Nous tenons à souligner que les efforts de l'ONU dans ce domaine doivent aussi être fondés sur cet accord. La communauté internationale s'accorde sur le fait que toute solution visant à résoudre les enjeux fiscaux découlant de la numérisation de l'économie doit être praticable, administrable et fondée sur un consensus international. L'une des tâches importantes de la communauté internationale sera de soutenir les pays en développement à mettre en œuvre cette solution, une fois qu'elle aura été adoptée.

3) Concernant le para. 8: nous regrettons le changement de dernière minute fait dans le texte initial. Le langage exact de la cible 6.5 de l'Agenda 2030 restera la référence pour la Suisse à l'avenir.

4) La crise du Covid-19 a mis à nu les inégalités existantes, y compris les inégalités de genre. Afin de reconstruire plus équitablement et réaliser l'Agenda 2030, il est vital que nous réaffirmions nos engagements pour atteindre l'égalité entre les genres, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et la pleine réalisation des

droits humains des femmes et des filles. Pour la Suisse, cela inclut un engagement fort pour réaliser et garantir la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs. Nous regrettons en ce sens que le texte final ne reflète pas la demande maintes fois exprimée d'une formulation complète de l'Agenda 2030, qui mentionne également les droits reproductifs.

Merci pour votre attention.